

ARRÊTÉ N° I D F - 2023 - A2 - 14 - 00035

portant radiation de l'inscription au titre des monuments historiques des parties disparues du Petit château situé à Eaubonne, 14 boulevard du Petit château (Val d'Oise);

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté d'inscription du 11 juillet 1942 sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques du Petit château, situé 14 boulevard du Petit château à Eaubonne (Val d'Oise) ;

VU l'arrêté de classement au titre des monuments historiques du 27 juin 1967 de la façade nord à fronton dudit Petit château ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 13 juin 2023 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que le petit château, sis 14 boulevard du petit château à Eaubonne (Val d'Oise) a été inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le 11 juillet 1942 ; que la seule façade nord a été classée au titre des monuments historiques par arrêté du 27 juin 1967 dans la perspective de la démolition du reste de l'édifice, qui a eu lieu en 1969 pour établir un centre de paiement de la sécurité sociale ; que son emplacement est actuellement occupé par un nouvel immeuble construit immédiatement après et adossé à la façade classée ; et que par ailleurs, la persistance de l'arrêté de protection du 11 juillet 1942 pourrait générer un périmètre de protection inexact dans le cas d'une révision du périmètre délimité des abords ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er- Sont radiées de l'inscription au titre des monuments historiques les parties disparues du petit château sis 14 boulevard du petit château à Eaubonne (Val d'Oise), tel que figuré sur le plan joint en annexe, situé sur l'actuelle parcelle n°583, d'une contenance de 15a 26ca, figurant au cadastre section AO, dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par un nouvel immeuble affecté à la maison des associations de la commune d'Eaubonne, qui en est propriétaire.

ARTICLE 2-. Le présent arrêté abroge l'arrêté d'inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques du 11 juillet 1942 susvisé.

ARTICLE 3-. Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, propriétaire, et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 4-. Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à PARIS, le **14 DEC. 2023**

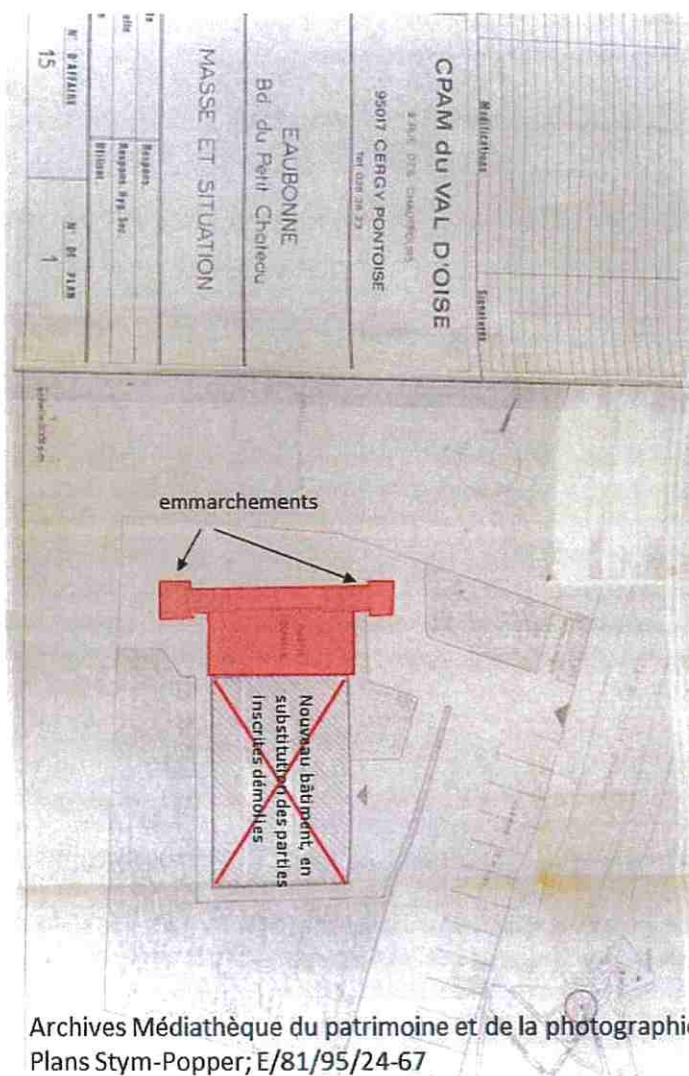
Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME

Plan annexé à l'arrêté n° IDF 2023-12-14-00035 portant radiation de l'inscription au titre des monuments historiques des parties disparues du Petit château situé à Eaubonne, 14 boulevard du Petit château (Val d'Oise).

 Parties inscrites radiées

 Partie classée par arrêté de 1967 et toujours en place



Archives Médiathèque du patrimoine et de la photographie
Plans Stym-Popper; E/81/95/24-67

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240329-A2024-202-AR
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024